

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 29 janvier 2020 à 18 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président; James Di Sano et Vicky Kaliozakis, commissaires; Stéphane Henley, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Sont également présents : Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Guy Gagnon et Melissa Wall, commissaires.

0.0 Ouverture de la séance

Le vice-président ouvre la séance et vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale.

HEURE : 18 h 30

0.1 Reconnaissance du territoire

"We [I] would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional territory of the Kanien'keha:ka or Mohawk nation. The Mohawk Nation is also known as the "Eastern Door Keepers" and is a member of the Haudenosaunee Confederacy, which also includes the Seneca, Cayuga, Tuscarora, Onondaga and Oneida Peoples.

All those who gather here are counted as esteemed stakeholders in our community and most importantly friends."

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2020/01/29-CA-001 soit approuvé sans modification.

EC-200129-CA-0031

Adoptée à l'unanimité

En réponse à une question du président, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale précise qu'une résolution peut être adoptée à l'unanimité même si les membres du comité exécutif ne sont pas tous présents.

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 11 décembre 2019

Approbation
du procès-verbal
11 décembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 11 décembre 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

EC-200129-CA-0032

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

4.0 Décisions du comité

4.1 Ressources matérielles et transport

4.1.1 Transfert d'un contrat de transport – Transport S&L inc.

En réponse à une question du président, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise qu'il n'a pas été nécessaire de rencontrer le transporteur au sujet de la fusion.

Transfert d'un contrat
de transport –
Transport S&L inc.

EC-200129-MR-0033

ATTENDU QUE la résolution n° CC-170628-TS-0130 a approuvé le renouvellement de huit (8) contrats conclus avec des transporteurs, dont Transport S&L inc.;

ATTENDU QUE le contrat avec Transport S&L inc. comprend 25 autobus principalement en activité à Laval, Mascouche et Repentigny;

ATTENDU QUE Transport S&L inc. compte fusionner avec deux autres entreprises, soit Les Autobus Gérald Séguin inc. et Séguibus inc., pour devenir Autobus Groupe Séguin inc., à compter du 31 janvier 2020;

ATTENDU QUE, conformément à la clause 44 du contrat actuellement en vigueur entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et Transport S&L inc., la commission scolaire doit approuver une telle transaction;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif et conformément à la clause 44 du contrat actuel, le comité exécutif approuve la fusion de Transport S&L inc., avec les deux entreprises indiquées ci-dessus pour devenir Autobus Groupe Séguin inc.;

ET QUE les conditions et modalités du contrat actuellement en vigueur avec Transport S&L inc. demeurent pleinement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Rectificatif de commande - projet de rénovation - bloc C - école secondaire Laval Senior

Rectificatif de commande

Projet de rénovation des
blocs sanitaires – école
secondaire Laval Senior

EC-200129-MR-0034

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191023-MR-0029, octroyant le contrat pour la rénovation des blocs sanitaires de l'école secondaire Laval Senior à l'entreprise Berloy Construction inc., au coût total de 1 466 995,00 \$, avant les taxes, ou 1 568 023,28 \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, un rectificatif de commande a été apporté relativement à l'annulation des cylindres de construction qui étaient prévus au devis et l'ajout d'une serrure amovible à double cylindre pour la salle d'équipement, représentant une augmentation nette de 1 618,25 \$, avant les taxes, ou 1 729,69 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR le parent-commissaire Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rectificatif de commande totalisant 1 618,25 \$, avant les taxes, 1 729,69 \$, taxes nettes;

QUE le coût total du projet, y compris le rectificatif de commande, soit augmenté à 1 468 613,25 \$, avant les taxes, ou 1 569 752,97 \$, taxes nettes;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 36

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 26 février 2020

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président